

Actes des administrateurs de l'OBV Yamaska en 2020

118^e réunion du Conseil d'administration le 15 mai 2020 – en virtuel		
Numéro de résolution	Décision	Vote
N° CA 2020/05-3	De modifier les <i>Règlements généraux</i> en ajoutant – la possibilité de tenir des réunions du conseil d'administration ou l'assemblée générale annuelle de manière virtuelle – d'accepter d'avance les candidatures pour le bon déroulement de l'assemblée présentée de manière virtuelle – que cette recommandation soit entérinée lors de l'AGA virtuelle de juin 2020.	Unanimité
N° CA 2020/05-4	De recommander d'adopter le Plan d'action annuel 2020-2021 à l'AGA avec les corrections de mise en page du point 14 du document.	Unanimité
N° CA 2020/05-5	De recommander d'adopter les états financiers 2019 et les états financiers 2019-2020 à l'AGA.	Unanimité
N° CA 2020/05-6	De recommander à l'AGA de retenir la firme SGR Comptables professionnels agréés pour la réalisation des états financiers 2020-2021 et 2021-2022.	Unanimité
N° CA 2020/05-7	De recommander que les actes des administrateurs tel qu'ils sont présentés soient adoptés lors de l'AGA de l'OBV Yamaska, en juin 2020.	Unanimité
N° CA 2020/05-9a	De mandater Alex Martin, directeur général, et Stéphane Mailloux, président du conseil d'administration, pour représenter l'OBV Yamaska à l'Assemblée générale annuelle du ROBVQ ou tout évènement pour le reste de l'année 2020. De nommer comme suppléant en remplacement Sylvain Michon et Jean Dubreuil, dans l'ordre, vice-présidents 1 et 2 du conseil d'administration.	Unanimité
N° CA 2020/05-9b	D'approuver la mise en candidature d'Alex Martin, directeur général de l'OBV Yamaska, aux élections en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'administration du ROBVQ lors de leur prochaine assemblée générale annuelle.	Unanimité
N° CA 2020/05-10	D'autoriser le directeur général de l'OBV Yamaska, M. Alex Martin, à signer les documents nécessaires avec Emploi Québec pour toutes conventions de subvention.	Unanimité

119^e réunion du Conseil d'administration le 1 septembre 2020 – en virtuel		
Numéro de résolution	Décision	Vote
N°CA2020/09-6	D'adopter tel qu'il a été présenté le document de l'OBV Yamaska : la <i>Politique de prévention contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes</i> .	Unanimité
N°CA2020/09-7	D'adopter tel qu'il est présenté le plan d'action de la Planification stratégique 2020-2023.	Unanimité

120^e réunion du Conseil d'administration le 26 octobre 2020 – en virtuel

Aucune résolution

121^e réunion du conseil d'administration le 14 décembre 2020 – en virtuel

Numéro de résolution	Décisions	Vote
N° CA2020/12—3	De recommencer à inviter les représentants des directions régionales des ministères concernés par la gestion de l'eau – MELCC, MAPAQ, MTQ, MASP, DSP, MAMH, MERN, MFFP – tel qu'écrit dans les Règlements généraux de l'OBV Yamaska et de leur proposer à tour de rôle de présenter leur programme (ou projet).	Unanimité
N° CA2020/12-4a)	De faire une demande d'accréditation pour adhérer comme OSBL auprès de la Ville de Bromont étant donné que l'OBV Yamaska agit sur une base régulière en tant qu'organisme avec la Ville de Bromont	Unanimité
N° CA2020/12-4b)	D'autoriser le directeur général de l'OBV Yamaska à procéder à toute demande d'accréditation comme OSBL auprès des municipalités concernées car le conseil d'administration souhaite que l'organisme n'ait pas à revenir chaque fois au conseil pour faire une demande d'accréditation comme OSBL auprès d'une municipalité.	Unanimité

122^e réunion du conseil d'administration le 23 février 2021 – en virtuel

Numéro de résolution	Décisions	Vote
N° CA2021/02—5a)	Dans le cadre de la mise à jour du PDE des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques – des objectifs présentés sur le sujet, il a été résolu de voter en un seul bloc les trois premiers objectifs, qui sont clairs et formant le consensus, sur les quinze. Objectif n° 11 : D'ici 2030, les zones à risque de pénurie d'eau et d'inondation en milieu anthropique d'ici 10 ans, 30 ans, 50 ans et 100 ans auront été identifiées. Objectif n° 14 : D'ici 2028, mettre en place un programme d'échantillonnage annuel (IQBP et IDEC) pour les cours d'eau suivants : rivières Noire, David, Pot au Beurre, Salvail, Chibouet, le Renne. Objectif n° 1 : Suivi et mise à jour de la superficie des milieux humides aux 5 ans.	Unanimité
N° CA2021/02-5b)	De tenir une rencontre supplémentaire pour adopter ou rejeter les objectifs de milieux humides et hydriques proposés afin que les administrateurs puissent poursuivre une réflexion approfondie sur les objectifs, des choix importants à faire.	Unanimité

123^e réunion du conseil d'administration le 10 mars 2021 – en virtuel

Numéro de résolution	Décisions	Vote
N° CA2021/03— 2a)	De demander un délai au 15 juin 2021 pour la remise des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques de la Yamaska par l'OBV Yamaska.	Unanimité
N° CA2021/03- 2b)	Advenant le cas que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques refuse le délai du 15 juin, il est adopté d'envoyer les trois objectifs sur les MHH déjà adoptés pour la date du 15 mars 2021 et d'effectuer une mise à jour annuelle du PDE portant sur les objectifs de conservation de MHH dans l'année 2021-2022.	Unanimité